

# BAREME DES HONORAIRES

## TRANSACTION

De 1 € à 40 000 €	10 %
De 40 001 € à 100 000 €	9 %
De 100 001 € à 200 000 €	8 %
De 220 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 400 000 €	6 %
+ de 400 00 €	5 %

Les barèmes indiqués sont arrondies à l'entier inférieur afin d'obtenir un montant entier des honoraires

## LOCATION (*en pourcentage des loyers annuels TTC hors charges*)

### Locataire :

Rédaction du bail + visite + constitution du dossier	5%
Etat des lieux	2%

### Propriétaire :

Rédaction du bail + visite + constitution du dossier	5%
Etat des lieux	2%
Entremise	2% jusqu'à 150 € maximum

*Pour information les montants ne doivent pas dépasser les plafonds au m<sup>2</sup> LOI ALUR*

*Rédaction du bail 8€/m<sup>2</sup>*

*Etat des lieux 3€/m<sup>2</sup>*

## GESTION

Gestion immobilière calculée sur les encaissements	7.5 %
Assurance loyers impayés – détériorations immobilières	2.6 %

## AVIS DE VALEUR (dossier complet)

Bien sur secteur CANET EN ROUSSILLON	150 €
Bien sur autre secteur (déplacement inclus)	200 €

Tarif TTC au taux de TVA actuel de 20 % inclus

